

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-133

#### Objet:

Acquisition de parcelles par la commune appartenant au S.D.I.S. 34 pour mise en conformité du gabarit de la voie de circulation

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SOTO Jean-François, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. SOTO Jean-François - SERVEL Olivier - SOREL Joëlle - COLOMBIER François - DURAND Véronique - BLANES Michel - LABEUR Marine - NADAL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène - CHRISTOL Marcel - DEBEAUCE Christine - FIAULT Marie-Noëlle - JOURNET Sabine - LASSALVY Philippe - RAYNARD Dominique, arrivée à

18h35 - PAULEAT Thierry - AUSILIA David, départ à 19h - BRUN-BOUGARD Stéphanie, arrivée à 18h55 - RODRIGUEZ Magalie - NAVAS Ludovic - HASSAINE Sophie - SABOURAUD Clément - HORVILLE Steve, arrivée à 18h35

<u>Pouvoirs</u>: DEHAIL Francine à Michel BLANES – GARCIA Richard à SERVEL Olivier – FALZON Serge à SOREL Joëlle – FARRET Annie à SANCHEZ Marie-Hélène – AUSILIA David à PAULEAT Thierry à partir de 19h - DEPOIX Nicolas à Ludovic NAVAS - COMBY Typhaine à COLOMBIER François

Convocation du 6 décembre 2022

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité (26 VOIX)

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CG 3P),

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la volonté du S.D.I.S. 34 d'implanter son centre de formation et plateau technique d'entrainement sur la ville, route de Pézénas,

CONDIDERANT que la desserte de cet équipement public doit être assurée par des voies de circulation au gabarit conforme – Chemin de Jourmac.

L'acquisition par la commune concerne une emprise totale de 10 a 87 ca, soit 547 mL selon les parcelles suivantes, propriété du S.D.I.S. 34 :

BY 73 3 a 83 ca

BY 74: 22 ca

BY 75: 31 ca

BY 77: 18 ca

BY 79: 2 a 17 ca

BY 81: 48 ca

BY 82: 7 ca

BY 85: 1 a 48 ca

BY 87: 1 a 85 ca

BY 89: 28 ca

Au vu de cette cession intervenant entre deux collectivités et permettant la conduite d'un projet d'intérêt général, à savoir la mise en conformité d'un chemin communal de Jourmac, la cession sera réalisée à titre gratuit.

Une délibération concordante, acceptant la cession à titre gratuit, devra être prise par le S.D.I.S,

Il convient en conséquence :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'acquisition par la commune et à titre gratuit des parcelles BY 73, BY 74, BY 75, BY 77, BY 79, BY 81, BY 82, BY 85, BY 87, BY 89, pour une superficie totale de 10 a 87 ca, en vue d'une mise en conformité du chemin rural communal de Journac,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

..../....

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20221213-DEL2022-133-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

### Le conseil municipal

# APRES en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité (29 VOIX POUR)

- > D'EMETTRE un avis favorable à l'acquisition par la commune et à titre gratuit des parcelles citées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Le Maire, Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20221213-DEL2022-133-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE GIGNAC

Le Tamaris



Centre de Formation et plateau technique d'entrainement SDIS 34

### PLAN DE DIVISION



Historique  traffer : there  D = 218/05/217 Liverison initiale	eyed Skaden			-
D 218/05/217 Livrainon Initials				
			EP	MA Interests
1 E/G1/22 Pien d'Implinamien (implination séaléire le (B-G1-2022) 2 25/01/22 Pien d'Implination (implination réalisée le 25-G1-2022)		TC	TC	AMMIN
		75	76	ANALISM
9 25/01/22 Man de Division		77	TC	MARKA
4 I DE/D4/32 Plan ste Disrator - Derge n'2	OIS VELO	10	TE	PERLANA





